

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 01<sup>er</sup> mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
M. Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	
M. Gilles MARQUET	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

Etaient représentés (procuration) :

M. Jean-Louis DERBIAS donne pouvoir à M. Florent MONEYRON  
Mme Danielle GRANOUILLET donne pouvoir à Mme Josiane HUGUET  
M. Alain COSSON donne pouvoir à Mme Marie-France MARMY  
M. René BROUSSE donne pouvoir à Mme Michelle CIERGE

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 4      Votants : 33**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Patricia Lachamp, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : TRAVAUX : Médiathèque/ convention avec le Territoire d'énergie63 – mise en conformité de l'éclairage extérieur**

**TRAVAUX : MÉDIATHEQUE/ CONVENTION AVEC LE TERRITOIRE  
D'ENERGIE63 – MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCLAIRAGE  
EXTERIEUR**

\*\*\*\*\*

Suite à la détérioration de l'éclairage extérieur de la médiathèque, Madame la Présidente propose de les supprimer et de les mettre en conformité. A cet effet, un chiffrage des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie 63 (TE63).

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à 4 000€ HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le TE 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

**4000€ HT x 0.50 = 2000€ HT (y compris le montant de l'éco-taxe)**

**Total.....2 000 € HT**

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- D'approuver la mise en conformité de l'éclairage extérieur de la médiathèque intercommunale dans les conditions précédemment exposées ;
- De confier la réalisation de ces travaux au TE du Puy-de-Dôme ;
- De fixer la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 2 000 € et d'autoriser Madame la Présidente à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du receveur du TE 63.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 mars 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente